

# CONSEIL MUNICIPAL

DU 18/06/2020

COMPTE RENDU

---

## **Etaient présents :**

Mme LAUNAY Véronique, M. CHARRIER Miguel, Mme BERTRAND Virginie, M. MILCENDEAU Gérard, Mme PONTREAU Nadine, M. ROUSSEAU Alain, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, Mme VRIGNAUD Céline, M. CAILLAUD Daniel, Mme LOZET Christel, Mme MILCENT Anne, Mme PONTOIZEAU Nadia, M. JOLIVET Grégory, M. PALVADEAU Christian, M. BARRAS Stéphane, Mme LIZE MICHAUD Murielle, Mme PRUVOT Edwige, M. PORTOLEAU Pascal, M. CHARTIER Emmanuel, Mme BURGAUD Laure, Mme ROBERT DUTOUR Diane, M. MATHIAS Yves, M. LEPLU Christian, M. EVEILLÉ Pierre-Jean, Mme CUCINIELLO Gaëlle, Mme RIVIÈRE Amélie et M. HOREAU Vincent.

## **Absent et avait donné procuration :**

M. BETHUS Jacky

**Nombre de conseillers présents : 28**

**Nombre de votants : 29**

**A été élue secrétaire de séance :** Mme ROBERT DUTOUR Diane

Après adoption du compte-rendu de la séance précédente, le Conseil municipal a examiné les questions inscrites à l'ordre du jour.

## **DÉLIBÉRATIONS**

### **Délibération n° 2020\_011 - Création des commissions permanentes – Désignation des conseillers municipaux pour siéger au sein des commissions permanentes**

Conformément à l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a créé les commissions permanentes suivantes :

- Commission des bâtiments et de la voirie
- Commission culture et patrimoine
- Commission enfance-jeunesse et éducation
- Commission environnement et citoyenneté
- Commission des finances
- Commission mixte de marchés
- Commission des plages
- Commission des sports
- Commission de la vie associative
- Commission modernisation de l'action publique et numérique.

Chaque commission comprend 7 membres et respecte le principe de la représentation proportionnelle permettant l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

### **Délibération n° 2020\_012 - Désignation des membres de la commission de délégation de service public (CDSP)**

La commission de délégation de service public a été créée dans les conditions des articles L.1414-2 et L.1411-5 du code général des collectivités territoriales.

Elle est composée du Maire ou de son représentant, président, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

#### **Délibération n° 2020\_013 - Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)**

La commission d'appel d'offres a été créée conformément à l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales.

Elle est composée du Maire ou de son représentant, président, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

#### **Délibération n° 2020\_014 - Désignation des membres de la commission de concession d'aménagement**

En application de l'article R.300-9 du code de l'urbanisme, le Conseil municipal a institué une commission de concession d'aménagement.

Cette commission est constituée du Maire ou de son représentant, président, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

- ***La composition des commissions est annexée au présent compte-rendu.***

#### **Délibérations n° 2020\_015 à 2020\_021 - Désignation des représentants au sein des organismes extérieurs**

Le Conseil municipal a procédé aux désignations prévues par des textes législatifs ou réglementaires, ou encore par des dispositions propres à chaque organisme.

#### **Délibération n° 2020\_022 - Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale**

Le CCAS sera composé :

- du maire qui en est le Président de droit, et en nombre égal :
  - de 7 membres élus en son sein par le conseil municipal.
  - de 7 membres nommés par le maire par arrêté parmi des personnes non membres du conseil municipal.

#### **Délibération n° 2020\_023 - Election des membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale**

Le Conseil municipal a élu 7 représentants parmi ses membres pour siéger au conseil d'administration du CCAS.

- ***La liste des membres des représentants dans les organismes extérieurs et au conseil d'administration du CCAS est annexée au présent compte-rendu.***

#### **Délibération n° 2020\_024 - Fixation du montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués**

Le Conseil municipal a déterminé le montant des indemnités accordées aux maires, adjoints et conseillers délégués.

#### **Délibération n° 2020\_025 - Délégation de pouvoir au Maire sur le fondement des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales**

Le Conseil municipal a délégué par délibération une partie de ses attributions au maire sur le fondement des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

#### **Délibération n° 2020\_026 - Correspondant défense désigné par la Commune**

Le Conseil municipal a approuvé la désignation de M. Grégory JOLIVET, conseiller municipal délégué aux cérémonies patriotiques, en tant que correspondant défense.

#### **Délibération n° 2020\_027 - Création du Conseil local de la sécurité et de la prévention de la délinquance (CLSPD)**

Le Conseil municipal a autorisé la création du CLSPD sur la commune de Saint-Jean-de-Monts pour le mandat 2020-2026.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h30.**